

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2052

13 juillet 2016

### SOMMAIRE

Blautal II S.à r.l. ....	98482	March International .....	98468
Chiltern Holdings S.à r.l. ....	98489	Mars Propco 1 S.à r.l. ....	98468
Euro-Packaging S.A. ....	98493	Mas de la Cabre S.A. ....	98468
European Business Technologies & Engineer- ing Expertises S.A. ....	98496	Matrix .....	98470
La Gazelle d'Or .....	98451	Maximix S.A. ....	98471
La Ligne Rose S.A. ....	98458	Maximix S.A. ....	98471
LaSalle Property Securities SICAV-FIS .....	98452	MCDR Lux S.A. ....	98471
LaSalle Property Securities SICAV-FIS .....	98452	Mirabaud Asset Management (Europe) S.A. .....	98468
La-Velvet Moon Lux S.à r.l. ....	98451	Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l. ..	98496
Le Cellier Romain S.à r.l. ....	98452	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants .....	98469
Le Portier Family S.A., SPF .....	98453	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants .....	98469
Le train-Quai S.à r.l. ....	98453	MyGoodness Holding S.A. ....	98469
Loën Holding S.à r.l. ....	98453	PMx Consulting S.à r.l. ....	98493
Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l. ....	98492	Sensient Finance Luxembourg S.à r.l. ....	98450
Luxe Diffusion s.à r.l. ....	98454	Shiplux II S.A. ....	98451
Luxembourg Art Week .....	98454	Shiplux I S.A. ....	98450
Luxembourgeoise de Trading et Négoce S.à r.l. .....	98455	Shiplux I S.A. ....	98451
Luxembourg Holding Invest S.A. ....	98454	Skyline Investments S.A. ....	98471
Lux Maritime Support S.à r.l. ....	98453	Sole Holdings S.à r.l. ....	98472
Maison Rideaux Thibeau, S.à r.l. ....	98470	Stadtpark 2.4 S.C.S. ....	98450
Maison Steffen Esch S.à r.l. ....	98470	Stadtpark 2.4 S.C.S. ....	98450
Maison Steffen Pétange S.à r.l. ....	98470		
Marben Services S.à r.l. ....	98470		

**Stadtspark 2.4 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Bouchra Akhertous  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016105323/12.

(160076557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**Stadtspark 2.4 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Bouchra Akhertous  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016105324/12.

(160076586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**Sensient Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.548.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que gérant de la société Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.  
avec effet au 19 avril 2016.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

JOHN L. HAMMOND.

Référence de publication: 2016105353/10.

(160076303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**Shiplux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2016*

Messieurs Michel JADOT, Jozef ADRIAENS, Paul TRAEN et Frederick HUBLIN sont renommés administrateurs.  
BDO AUDIT S.A., Réviseur d'entreprises agréé est renommé réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017. BDO AUDIT S.A. a comme  
nouvelle adresse: 1, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
M. Jadot / J. Adriaens  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016105357/15.

(160076362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**Shiplux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016105358/11.

(160076496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**Shiplux II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2016*

Messieurs Michel Jadot, Jozef Adriaens, Paul Traen et Frederick Hublin sont renommés administrateurs.

BDO AUDIT S.A., reviseur d'entreprises agréé est renommé réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire 2017. BDO AUDIT S.A. a comme nouvelle adresse: 1, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Michel Jadot / Jozef Adriaens  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016105359/15.

(160076361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

**La Gazelle d'Or, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 144.481,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 177.764.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Référence de publication: 2016106914/10.

(160079399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

**La-Velvet Moon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2016.

*Pour La-Velvet Moon Lux S.à r.l.*  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016106915/13.

(160078858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

**LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2016 a décidé:

- de renouveler à l'assemblée générale les mandats de:

\* Monsieur Stanley J. KRASKA, LaSalle Investment Management, 100 East Pratt Street, US-Baltimore Maryland 21202

\* Madame Stéphanie DUVAL, LaSalle Investment Management S.A., 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

\* Madame Bogáta BARANYI, LaSalle Investment Management Securities BV, Herengracht 471, NL-Amsterdam 1017 BS,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017,

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

*Pour LASALLE PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016106916/22.

(160078728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LASALLE PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS*

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016106917/13.

(160078729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Le Cellier Romain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.473.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2016*

- Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par l'associé unique et dûment signifiée à la société, le capital social de douze milles cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cents (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Alexandre D'ALTOE, né à Longeville les Metz (FR) le 05 juin 1980 demeurant à F-57255 Sainte Marie aux Chênes, 5, rue des Bleuets, devient associé unique avec 100 parts.

- Révocation du gérant unique M. Vincent BRICHE, avec effet immédiat.

- Est nommé, avec effet immédiat, comme gérant technique Monsieur Alexandre D'ALTOE, né à Longeville les Metz (FR) le 05 juin 1980 demeurant à F-57255 Sainte Marie aux Chênes, 5, rue des Bleuets, pour une durée indéterminée.

Dudelange, le 3 mai 2016.

Pour extrait conforme

Monsieur Vincent BRICHE

Référence de publication: 2016106918/19.

(160078937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Le Portier Family S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 187.284.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mai 2016*

*Résolutions:*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Picigiemme S.à r.l., ayant son siège social au 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106919/14.

(160079301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Le train-Quai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 197.088.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.AR.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2016106920/13.

(160078984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Loën Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 187.305.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016106921/11.

(160078644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Lux Maritime Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.667.

—  
hiermit lege ich, Herr Christoph Kraiker mein Mandat Geschäftsführer der Lux Maritime Support S.à r.l. mit Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, mit Wirkung zum 30. April 2015 nieder.

Munsbach, den 10. Mai 2016.

Christoph Kraiker

geschäftsansässig in,

1c, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Großherzogtum Luxemburg

Unterschrift

Référence de publication: 2016106922/16.

(160079325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Luxe Diffusion s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 196.113.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 14 janvier 2016, que l'associé unique:  
- nomme comme gérant technique avec effet au 5-11-2015, M. Daniel Antony, né à Luxembourg le 4 août 1966, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue de Cents pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106923/13.

(160079023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Luxembourg Art Week, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2733 Luxembourg, 4, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 205.876.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs en date du 12 avril 2016 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur-délégué de la Société et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2020:

- Monsieur Alex Reding, né le 1<sup>er</sup> janvier 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Wiltheim, L-2733 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mai 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016106924/21.

(160079207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Luxembourg Holding Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 198.881.

Par décision du conseil d'administration du 9 mai 2016: VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Luxembourg Holding Invest S.A., Monsieur Anouar BELLI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Magali MICHELETTI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

*Pour: Luxembourg Holding Invest S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016106925/17.

(160078818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Luxembourgeoise de Trading et Négoce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiwampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 205.969.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le deuxième jour de mai..

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur LHOEST Serge, Consultant, né le 11 février 1957 à Liège, demeurant à 14, rue Désiré Janson, B-4040 HERSTAL;

Monsieur OZSOY Riza, Leader Mécanicien industriel, né le 12 mars 1971 à Retinne, demeurant à 2, rue Militaire, B-4620 FLERON;

Madame DIALLO Fatoumata, Vendeuse, née le 1 janvier 1980 à Conakry, demeurant à 14, rue Désiré Janson, B-4040 HERSTAL;

Monsieur OBOSSOU Bami-Dele Roméo O, Consultant, né le 25 février 1975 à Savalou (Bénin), demeurant à 129, Avenue Aristide Briand, F- 93150 Le Blanc-Mesnil; ici représenté par Monsieur LHOEST Serge, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce; import-export;
- Toutes opérations de négoce national et international, commissionnaire, achats et ventes de tous genres de matériels;et
- L'importation, l'exportation, la commercialisation et la distribution de tous genres de produits ou marchandises

La société a de plus pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Luxembourgeoise de Trading et Négoce S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou



par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Serge LHOEST, pré-qualifié,	
Vingt parts . . . . .	20 parts
- Monsieur Riza OZSOY, pré-qualifié,	
Trente parts . . . . .	30 parts
- Madame Fatoumata DIALLO, pré-qualifiée,	
Vingt parts . . . . .	20 parts
- Monsieur OBOSSOU Bami-Dele Roméo O, pré-qualifié,	
Trente parts . . . . .	30 parts
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur LHOEST Serge, Consultant, né le 11 février 1957 à Liège, demeurant à 14, rue Désiré Janson, B-4040 HERSTAL.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LHOEST, R. OZSOY, F. DIALLO, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14540. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106926/193.

(160078806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

#### **La Ligne Rose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 205.977.

#### STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Miss Norma Patricia MAC LEOD MANUEL, born on June 20, 1958 in The Hague (The Netherlands), residing at 81B, Adelheidstraat, NL - EC 2595 The Hague, The Netherlands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

pursuant to a proxy dated January 25<sup>th</sup>, 2016, which proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of LA LIGNE ROSE S.A. which is hereby established as follows:

#### ARTICLES OF INCORPORATION

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of LA LIGNE ROSE S.A. (the "Company")

which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) consisting of thirty-one (31) ordinary shares in registered form with a nominal value of one thousand Euro (€ 100) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur) at the choice of the shareholder(s).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders’ register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders’ register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders’ register regarding him/her.

A bearer shares’ transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders’ register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A

notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a maximal term of six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a maximal term of six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2016.

The first annual General Meeting will be held in 2017.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one (31) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Costs*

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to one thousand five hundred Euro (€ 1.500).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following person is appointed as Sole Director until the annual general meeting to be held in 2021:

- Ms Norma Patricia MAC LEOD MANUEL, companies' director, having its address at 81B, Adelheidstraat, NL - EC 2595 The Hague, The Netherlands;

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2021:

- Kohnen & Associés S.à r.l., Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered address at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under the number B 114190.

3. that the registered office of the Company is established at L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Norma Patricia MAC LEOD MANUEL, née le 20 juin 1958 à La Haye (Pays-Bas), demeurant à 81B, Adelheidstraat, NL - EC 2595 La Haye,

Ici représentée par Madame Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration datée du 25 janvier 2016, laquelle procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination LA LIGNE ROSE S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de LA LIGNE ROSE S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet sociaux.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et une (31) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1000.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième lundi du mois de juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est



retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société.

Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme maximal de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période maximale de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille Euro (31.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée en tant qu'administrateur unique jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Madame Norma Patricia MAC LEOD MANUEL, précitée;

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Kohnen & Associés S.à r.l., société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114190.

3. que le siège social de la société est établi au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9301. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106927/519.

(160079104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**March International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.545.

---

Le Rapport Annuel Révisée au 31 décembre 2015 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106953/10.

(160078684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 122.291.

---

Le Gérant Investisseur de la Société, Monsieur Raymond Hilbert a changé d'adresse et réside désormais au 16, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 mai 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016106955/13.

(160078510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.029.

---

Le bilan de la société au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016106956/12.

(160079451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.383.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 mai 2016*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société tenue en date du 4 mai 2016 que:

- Le mandat des administrateurs suivants sera renouvelé pour une durée d'un an:

\* Monsieur Lionel Aeschlimann,

\* Monsieur François Leyss,

\* Monsieur Jérôme Wigny.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

- Le mandat d'Ernst & Young en tant que cabinet de révision agréé, demeurant professionnellement au 35E, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, sera renouvelé pour une durée d'un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106959/19.

(160079172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Société Coopérative.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 8.785.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2015*

Les administrateurs présents décident de nommer Monsieur Bob Walté au poste de Vice-président du conseil d'administration de la MCAC.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 4 novembre 2015*

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Vincent Hieff comme membre du conseil d'administration de la MCAC avec effet au 31 octobre 2015.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

*Pour le conseil d'administration*

Référence de publication: 2016106963/15.

(160079119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Société Coopérative.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 8.785.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juin 2015 au siège social à Luxembourg qu'il a été procédé à la décision suivante:

Nominations statutaires

L'assemblée générale constate une vacance au poste d'administrateur suite à la démission de M. Yves Gordet avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Sur proposition du 6 mars 2015 de la Confédération luxembourgeoise du commerce, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Bob Walté avec adresse professionnelle à 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, comme nouvel administrateur qui terminera le mandat du démissionnaire prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

*Pour le conseil d'administration*

Référence de publication: 2016106962/17.

(160079119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**MyGoodness Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.772.

—  
*Décision de l'administrateur unique en date du 29 avril 2016*

L'administrateur unique de MyGoodness Holding S.A. décide de transférer le siège social de la société du 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen au 204 route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce à compter du 2 mai 2016.

Strassen, le 29 avril 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016106965/13.

(160078788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Maison Rideaux Thibeau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9205 Diekirch, 15, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 100.512.

---

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016*

*Décisions**1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée générale accepte la démission du Gérant Monsieur THIBEAU Claude, demeurant à L-9220 DIEKIRCH, 48 rue Clairefontaine.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

Est confirmée comme nouvelle Gérante, Madame THIBEAU-SCHOLTES Josiane, demeurant à L-9220 DIEKIRCH, 48 rue Clairefontaine.

Signature.

Référence de publication: 2016106966/16.

(160078558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Maison Steffen Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 8, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 179.970.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/5/2016.

Référence de publication: 2016106967/10.

(160078598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Maison Steffen Pétange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.331.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/5/2016.

Référence de publication: 2016106968/10.

(160078577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Marben Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 160.134.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106974/10.

(160078956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Matrix, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 14, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 149.255.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 mars 2016 que:

- Le siège social de la société va être transféré au 14, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2016.

*Pour Matrix S.A.*

Signature

Référence de publication: 2016106979/13.

(160079339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Maximix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 155.130.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106980/17.

(160078566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Maximix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 155.130.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur et Président du conseil d'administration est désormais la suivante:

33, rue des Merisiers

L-8253 Mamer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106981/15.

(160078566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**MCDR Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.831.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MCDR LUX S.A.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2016106982/11.

(160078622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Skyline Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.214.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 mai 2016 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est Starnet S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2022.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016105381/18.

(160077251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---

**Sole Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 206.214.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of May.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Sole Ventures S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés”).

Here duly represented by David Remy, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name of “Sole Holdings S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

**Art. 6. Shares.** The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

**Art. 7. Change to share capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 8. Share Premium Reserve.** The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

**Art. 9. Indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

## Chapter III. Management

**Art. 11. General.**

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least two (2) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

#### **Art. 12. Procedures of Meeting.**

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

#### **Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.**

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

**Art. 14. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

#### **Art. 15. Delegation.**

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 16. Binding signature.** The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

#### **Art. 17. Liability of the Managers.**

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall

be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Chapter IV. General meeting of shareholder(s)**

##### **Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

##### **Art. 19. Holding of General Meetings.**

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

##### **Art. 20. Quorum and majorities.**

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.3, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.3, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V. Business year**

##### **Art. 21. Financial year.**

21.1. The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 22. Appropriation of profits.**

###### **22.1. Legal Reserve**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

###### **22.2. Available Profit**

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

###### **22.3. Dividends**

###### **22.3.1. Distribution of annual dividend**

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

###### **22.3.2. Distribution of interim dividend**

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

###### **22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward**

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

#### 22.3.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

### Chapter VI. Liquidation

**Art. 23. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

#### Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2017.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Sole Ventures S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Rosa VILLALOBOS, employee, born on 5 July 1972 in Barcelona (Spain), having his professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Domingo SOLIS HERNANDEZ, employee, born on 5 May 1978 in Madrid, having his professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom); and
- Mr. Clive GRIFFITHS, employee, born on 25 March 1959 in Edinburgh (United Kingdom), having his professional address at 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 1.400 Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

### French translation

L'an deux mille seize, le douze mai.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg)

#### A COMPARU:

Sole Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et dont l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours.

Ici représentée par David Remy, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Sole Holdings S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

#### Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

**Art. 6. Parts Sociales.** Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

**Art. 8. Réserve Prime d'Emission.** Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

**Art. 9. Indivisibilité.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.**

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

## Chapitre III. Gérance

**Art. 11. Général.**

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.**

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque

Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

#### **Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.**

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

#### **Art. 15. Délégation.**

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 16. Pouvoir de signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

#### **Art. 17. Responsabilité des Gérants.**

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

### **Chapitre IV. Assemblée général des associés**

#### **Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.**

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

#### **Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.**

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

#### **Art. 20. Quorum et majorités.**

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.3, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.3, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

### **Chapitre V. Exercice social**

#### **Art. 21. Exercice social.**

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1 avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 22. Affectation des bénéfices.**

##### **22.1. Réserve légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### **22.2. Bénéfice Disponible**

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

##### **22.3. Dividendes**

###### **22.3.1. Distribution d'un dividende annuel**

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

###### **22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire**

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

###### **22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté**

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

###### **22.3.4. Distribution en nature**



Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités.

Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

## Chapitre VI. Liquidation

**Art. 23. Causes de dissolution.** La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

### Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2017.

### *Souscription - Libération*

Ensuite, Sole Holdings S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Rosa VILLALOBOS, employée, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

- M. Domingo SOLIS HERNANDEZ, employé, né le 5 mai 1978 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni); et

- M. Clive GRIFFITHS, employé, né le 25 mars 1959, à Edinbourg (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 1.400 Euro.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: David Remy, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2016. Relation: EAC/2016/11349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016113945/540.

(160086960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

---

**Blautal II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 206.310.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blautal Holding S.à r.l., a private liability company, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch and registered with the R.C.S Luxembourg,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**1. Form.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies such as amended.

**2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is also the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money. The Company can also perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**3. Name.** The private limited liable Company is incorporated under the name of Blautal II S.à r.l..

**4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **5. Duration.**

- 5.1. The Company is constituted for an undetermined period.
- 5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

## **Title II. Capital - Shares**

### **6. Capital.**

6.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **7. Shares.**

7.1. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

7.2. If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to nonmembers in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

7.3. In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

## **Title III. Management**

### **8. Board of managers and powers of the board of managers.**

8.1. The Company is managed by a sole manager or a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager.

8.2. The manager(s) are appointed, and may be removed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the member(s) whom shall set the term of their office. The manager(s) need not be member(s).

8.3. All powers not expressly reserved, by the Law or the present Articles, to the members fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.4. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether members or not, by the sole manager or, as the case may be, any class A manager jointly with any class B manager.

### **9. Procedures.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and

speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.4.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

##### **12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10<sup>th</sup>, 1915.

12.2. As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

12.3. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**13. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

**14. Balance sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

**15. Distributions.** Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. Dissolution**

##### **16. Dissolution.**

16.1. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

16.2. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

16.3. The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. General provisions**

**17. General provisions.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and Payment*

Thereupon, the appearing Blautal Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company

The subscribed share capital of the Company has been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2016.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

a) Mr Andrew Pettit, born on 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom and with professional address at 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom,

2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend sechzehn, am fünfundzwanzigsten Mai

Vor uns, dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Sitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Blताल Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht von Luxemburg mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 70, route d'Esch und eingetragen im R.C.S. Luxemburg

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, geschäftsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage zu Registrierungszwecken beigelegt wird.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden, welche hiermit gegründet wird:

### **Titel I. Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**1. Rechtsform.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils gültigen Fassung geregelt wird.

**2. Zweck.** Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art, in Luxemburg oder im Ausland, sowie dem Besitz, der Verwaltung, Entwicklung und Leitung ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann Pfandbriefe, Obligationen, Schuldverschreibungen, Wertpapiere und Anleihen durch Zeichnung, Ankauf oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Weise veräußern. Die Gesellschaft kann zudem Anteile an Gesellschaften halten und ihre Geschäfte über Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland tätigen.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen, die Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen, die einem Immobilienhändler vorbehalten sind und die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen. Die Gesellschaft kann zudem, in welcher Form auch immer, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, sämtliche Industrie-, Handels-, Finanz-, Immobiliär- oder Mobiliargeschäfte tätigen, die, ganz gleich auf welche Art, direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung von Unternehmen und Gesellschaften in Verbindung stehen, deren Zweck Aktivitäten jedweder Art als auch die dauerhafte oder zeitweilige Verwaltung und Entwicklung des eigens zu diesem Zweck geschaffenen Portfolios sein können. Die Gesellschaft wird gemäß den gesetzlichen Bestimmungen als Société de Participations Financières (Finanzbeteiligungsgesellschaft) gegründet.

Die Gesellschaft kann sich durch beliebige Mittel an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften beteiligen, die einen identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck haben oder ihren Gesellschaftszweck fördern oder ihm nützlich sind.

**3. Name.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen Blताल II S.à r.l..

#### **4. Sitz.**

4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt des Großherzogtums Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann des Weiteren durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschafter entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

4.2. Niederlassungen und Tochtergesellschaften sowie Büros der Gesellschaft können durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnet werden. Sofern nach Ansicht des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Umstände eingetreten sind oder einzutreten drohen, welche die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können oder die Kommunikation zwischen diesem und Personen im Ausland, kann der Gesellschaftssitz zeitweise ins Ausland verlegt werden, bis die beeinträchtigenden Umstände nicht mehr gegeben sind. Solche zeitweiligen Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche auch bei zeitweiliger Sitzverlegung ins Ausland eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### **5. Dauer.**

5.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

5.2. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, den Verlust der Geschäftsfähigkeit, die Insolvenz eines Gesellschafters oder mehrerer Gesellschafter oder ähnlicher Ereignisse aufgelöst

### **Titel II. Stammkapital - Gesellschaftsanteile**

#### **6. Stammkapital.**

6.1. Das Kapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

6.2. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Anzahl der existierenden Anteile zur Beteiligung am Vermögen und an den Gewinnen der Gesellschaft.

6.3. Das Kapital der Gesellschaft kann von Zeit zu Zeit durch den Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschafterversammlung entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen erhöht oder verringert werden.

#### **7. Gesellschaftsanteile.**

7.1. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den alleinigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Auflösung einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

7.2. Bei mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter sind nur mit vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern möglich, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Auf die gleiche Weise können im Todesfall die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung der Anteilsbesitzer übertragen werden, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten.

7.3. Bei einer Anteilsübertragung gemäß den Bestimmungen des Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

### **Titel III. Geschäftsführung**

#### **8. Geschäftsführung und Befugnisse.**

8.1. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern muss sich die Geschäftsführung aus wenigstens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B zusammensetzen.

8.2. Der oder gegebenenfalls die Geschäftsführer können bestellt und zu jeder Zeit ad nutum per Gesellschafterbeschluss abberufen werden. Der oder die Gesellschafter legen den Bestellungszeitraum der Geschäftsführer fest, die keine Gesellschafter sein müssen.

8.3. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich kraft Gesetzes oder vorliegender Artikel den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des oder gegebenenfalls der Geschäftsführer, die mit allen Vollmachten ausgestattet sind, um jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen.

8.4. Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - jeder Geschäftsführer der Kategorie A kann zusammen mit jedem Geschäftsführer der Kategorie B besondere oder begrenzte Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Gesellschafter sein müssen.

## **9. Form, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.**

9.1. Die Geschäftsführerversammlung tritt sooft zusammen, wie es erforderlich ist, oder bei Einberufung durch einzelne Geschäftsführer, an einem Ort, der in der Einberufungsmitteilung angegeben ist.

9.2. Einberufungsmitteilungen für Geschäftsführerversammlungen müssen allen Geschäftsführern wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor der jeweiligen Geschäftsführerversammlung schriftlich zugehen. In dringenden Fällen können sie kurzfristiger einberufen werden, wobei die Umstände der Dringlichkeit in der Einberufungsmitteilung für die Geschäftsführerversammlung dargelegt werden müssen.

9.3. Eine schriftliche Einberufungsmitteilung ist nicht erforderlich, wenn auf der Geschäftsführerversammlung alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, und wenn sie erklären, ordnungsgemäß informiert worden zu sein und eine vollständige Kenntnis der Tagesordnung zu haben. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann auf die Einberufungsmitteilung verzichten und seine Zustimmung schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail geben. Gesonderte schriftliche Einberufungsmitteilungen sind nicht erforderlich, wenn der jeweilige Einberufungstermin und -ort in einem Zeitplan erfasst und zuvor per Geschäftsführerbeschluss angenommen wurde.

9.4. Jeder Geschäftsführer kann jeden anderen Geschäftsführer schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail als seinen Bevollmächtigten bestellen. Ein Geschäftsführer kann auch telefonisch durch einen anderen Geschäftsführer zum Bevollmächtigten bestellt werden, wobei eine solche Bestellung anschließend schriftlich bestätigt werden muss.

9.5. Geschäftsführerbeschlüsse sind weder gültig noch wirksam, wenn nicht wenigstens ein (1) Geschäftsführer der Kategorie A und wenigstens ein (1) Geschäftsführer der Kategorie B ihre Stimmen zugunsten des betreffenden Beschlusses abgegeben haben. Die Geschäftsführerbeschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten und von allen auf der Geschäftsführerversammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer unterzeichnet.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Geschäftsführerversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, die es allen Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu identifizieren, zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerversammlung mit ebensolchen Kommunikationsmitteln wird wie die persönliche Teilnahme des jeweiligen Geschäftsführers an einer Geschäftsführerversammlung bewertet.

9.7. Zirkularbeschlüsse, die durch alle Geschäftsführer unterzeichnet wurden, sind in gleichem Maße rechtsverbindlich und gültig wie Geschäftsführerbeschlüsse, die auf einer ordnungsmäßig einberufenen und gehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurden. Dabei können die Unterschriften auf einem einzigen Dokument oder auf mehrfachen Ausfertigungen eines identischen Beschlusses erscheinen und schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail nachgewiesen werden.

**10. Vertretung.** Die Gesellschaft wird in allen Gelegenheiten gegenüber Dritten durch die (i) Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder (ii) die gemeinschaftliche Unterschrift jeweils eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B rechtskräftig verpflichtet. In Bezug auf administrative Angelegenheiten hingegen wird die Gesellschaft gegenüber Dritten entweder durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet, und zwar für Transaktionen bis zu einem Betrag in Höhe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) je Geschäftsvorgang und einem Betrag in Höhe von einhunderttausend (EUR 100.000) pro Jahr, oder (iii) durch die alleinige oder die gemeinschaftliche Unterschrift der Person oder der Personen, welchen eine Vertretungsvollmacht gemäß Artikel 8.4 rechtswirksam übertragen wurde.

**11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen im Rahmen ihres Mandats keine persönliche Haftung in Bezug auf von ihnen im Namen der Gesellschaft rechtmäßig eingegangene Verpflichtungen, sofern solche Verpflichtung im Einklang sowohl mit dieser Satzung als auch mit den anzuwendenden gesetzlichen Bestimmungen steht.

## **Titel IV. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

### **12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1 Der alleinige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind und die im Einklang mit dem vorbenannten Gesetz vom 10. August 1915 stehen.

12.2 Demzufolge werden alle Entscheidungen vom alleinigen Gesellschafter getroffen, die die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

12.3 Bei mehreren Gesellschaftern werden die Entscheidungen durch die Gesellschafterversammlung getroffen, wenn diese die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

## **Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**13. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**14. Bilanz.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird per einunddreißigsten Dezember durch die Geschäftsführung eine Bilanz, welche das Inventar der Aktiva und Passiva zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieser Gewinn- und Verlustrechnung entspricht nach Abzug der Kosten, Aufwendungen, Abschreibungen und Rückstellungen dem Nettogewinn der Gesellschaft.

**15. Gewinnverteilung.** Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Zeitpunkt und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Rücklage unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden, bis die gesetzliche Rücklage wieder ein Zehntel des Kapitals beträgt.

Der verbleibende Gewinn wird an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter ausgeschüttet. Jedoch kann der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls die Gesellschafterversammlung durch Mehrheit beschluss gemäß den gesetzlichen Bestimmungen auch entscheiden, dass der verbleibende Gewinn, nach Abzug jeglicher Rücklagen, auf das folgende Jahr vorgetragen wird oder einer außerordentlichen Rücklage zugeführt wird.

## **Titel VI. Auflösung**

### **16. Auflösung.**

16.1. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

16.2. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird diese Auflösung vom alleinigen Geschäftsführer oder gegebenenfalls von den Geschäftsführern im Amt oder, sofern dies nicht möglich ist, von einem oder mehreren Insolvenzverwaltern durchgeführt, die vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannt wurden. An den oder die Insolvenzverwalter werden zur Abwicklung der Vermögenswerte und Schulden die ausgedehntesten Befugnisse übertragen.

16.3. Die Vermögenswerte werden nach Abzug aller Schulden an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile ausgeschüttet.

## **Titel VII. Allgemeine Bestimmungen**

**17. Allgemeine Bestimmungen.** Überall dort, wo vorliegende Satzung einzelne Fälle nicht ausdrücklich regelt, finden die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung Anwendung.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Erschienene Blautal Holding S.à r.l., vorgenannt und vertreten wie oben angegeben, erklärt alle Anteile der Gesellschaft gezeichnet zu haben

Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft wurde vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag in Höhe von zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2016.

### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche im Zusammenhang mit der Gesellschaftsgründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

### *Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft fasst die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1. Es wird zum Alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

a) Herr Andrew Pettit, geboren am 7. März 1968 in Cleethorpes, Vereinigtes Königreich und geschäftsansässig 105 Wigmore Street, London, WIU 1QY, Vereinigtes Königreich.

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1470 Luxemburg, 70, route d'Esch.

### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig und mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Erschienenen auf Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde durch den Notar haben der Bevollmächtigte der Erschienenen zusammen mit uns, dem unterzeichneten Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mai 2016. Relation GAC/2016/4037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Guillaume SCHLINK.

Référence de publication: 2016115112/378.

(160089534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

---

**Chiltern Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.529.560,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.048.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of the month of April,  
before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

DABAO S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million five hundred thirty four thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,534,560.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.771 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Richard Jones, director, residing professionally at the Isle of Man, by virtue of a proxy given on 19 April 2016.

The said proxy signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Chiltern Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-) with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 22 November 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 421 on 15 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.048 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,514,560.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, to the amount of one million five hundred twenty nine thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,529,560.-), represented by one million five hundred twenty nine thousand five hundred sixty (1,529,560) shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each.

2. To issue one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares at an aggregate issue price of one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,514,560.-) by Dabao S.à r.l. and to accept full payment for these one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares by a contribution in kind.

4. To amend article five (5), paragraph one (1), of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing capital increase.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,514,560.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, to the amount of one million five hundred twenty nine thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,529,560.-), represented by one million five hundred twenty nine thousand five hundred sixty (1,529,560) shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each.

### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Dabao S.à r.l., represented by Mr Richard Jones, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for these one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) on these shares, by a contribution in kind of a claim in the amount of one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,514,560.-) held by the Subscriber against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,514,560.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares of nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Subscriber, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one million five hundred fourteen thousand five hundred sixty (1,514,560) new shares to the Subscriber.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article five (5), paragraph one (1), of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

As a consequence, article five (5), paragraph one (1), will from now on read as follows:

#### **Art. 5. Share capital. (Paragraph one) .**

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at nine hundred thirty one million five hundred twenty nine thousand five hundred sixty Great Britain Pounds (GBP 1,529,560.-) represented by one million five hundred twenty nine thousand five hundred sixty (1,529,560) shares. Each issued share has a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) and is fully paid up.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person, and in case of divergence between the English and the French Text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois d'avril,  
par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

DABAO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million cinq cent trente-quatre mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1,534,560.-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 182.771 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M. Richard Jones, directeur, demeurant professionnellement à l'Île de Man, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2016.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Chiltern Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 421 du 15 février 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.048 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.514.560,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.529.560,-), représenté par un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante (1.529.560) parts sociales, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

2. Emission de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante (1.514.560) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante (1.514.560) nouvelles parts sociales pour un prix d'émission total de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.514.560,-) par Dabao S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4. Modification de l'article cinq (5) paragraphe un (1) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.514.560,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.529.560,-), représenté par un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante (1.529.560) parts sociales, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'émettre de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante (1.514.560) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Dabao S.à r.l., ici représenté par M. Richard Jones, prénommé, en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-avant (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante (1.514.560) nouvelles parts sociales pour un prix d'émission total de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.514.560,-), par un apport en nature d'une créance d'un montant de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.514.560,-) détenu par le Souscripteur à l'encontre de la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un apport d'un montant total de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.514.560,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante (1.514.560) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune».

Le Rapport, qui après avoir signé ne varietur par le Souscripteur, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les un million cinq cent quatorze mille cinq cent soixante (1.514.560) nouvelles parts sociales au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article cinq (5), paragraphe un (1) des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

L'article cinq (5), paragraphe un (1) aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital social. (Paragraphe un).**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante livres sterling (GBP 1.529.560,-) représenté par un million cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante (1.529.560) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) et est entièrement libérée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable à la Société en raison du présente acte sont évalués à deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12984. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016103036/196.

(160074639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

#### **Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.892.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

#### — EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016,

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016106036/20.

(160077428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**Euro-Packaging S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 73.209.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103166/9.

(160074918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**PMx Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 206.311.

---

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pascal MARCEAUX, inventeur, demeurant à F-52000 Chaumont, 3, rue du Docteur Michel.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la gestion, le développement, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, logiciels, sources informatiques, dessins, modèle ...

Elle a également pour objet la prestation de services informatiques.

La Société a aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «PMx Consulting S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand- Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Pascal MARCEAUX, pré-qualifié,

cent parts sociales . . . . . 100 parts

TOTAL: cent parts sociales . . . . . 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Pascal MARCEAUX, inventeur, demeurant à F-52000 Chaumont, 3, rue du Docteur Michel
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MARCEAUX, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16564. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016115657/153.

(160089572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

---

**European Business Technologies & Engineering Expertises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103169/9.

(160075218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.333.864,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 30 décembre 2015 et avec effet au 5 janvier 2016, que les associés de la Société, Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l. (8.624.161 parts sociales de catégorie A1, 8.624.161 parts sociales de catégorie A2, 8.624.161 parts sociales de catégorie A3 et 8.624.161 parts sociales de catégorie A4) et Mohawk Foreign Funding S.à r.l. (958 parts sociales de catégorie A1, 958 parts sociales de catégorie A2, 958 parts sociales de catégorie A3 et 959 parts sociales de catégorie A4), ont transféré la totalité de leurs parts sociales qu'ils détenait dans la Société à:

- MARAZZI ACQUISITION SRL, une private limited liability company, constituée et régie selon les lois d'Italie, ayant son siège social à l'adresse suivante: 10, Via Pontaccio, Milan, Italie et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 5024840968.

II. Il résulte d'un second contrat signé le 1 mars 2016, que l'associé de la Société, Spas Toshev CHOPOV, a transféré la totalité des 958.347 parts sociales de catégorie A4, 958.347 parts sociales de catégorie A1, 958.347 parts sociales de catégorie A3 et 958.346 parts sociales de catégorie A4 qu'il détenait dans la Société à:

- SPS Invest JSCo., une joint-stock company, constituée et régie selon les lois de Bulgarie, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Slavyanska Street, 1000 Sofia, Bulgarie et immatriculée auprès du Registry agency of Bulgaria sous le numéro 20160228211448.

En conséquence, la totalité des parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

MARAZZI ACQUISITION SRL	8.625.119 parts sociales de catégorie A1
	8.625.119 parts sociales de catégorie A2
	8.625.119 parts sociales de catégorie A3
	8.625.120 parts sociales de catégorie A4
SPS Invest JSCo.	958.347 parts sociales de catégorie A1
	958.347 parts sociales de catégorie A2
	958.347 parts sociales de catégorie A3
	958.346 parts sociales de catégorie A4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2016106134/35.

(160077384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---